

DEPARTEMENT  
DE  
MEURTHE-ET-  
MOSELLE

Commune d ' A T T O N

PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022  
à 20 heures 30

NOMBRE

Conseillers en exercice 13  
Présents 10  
Votants 13

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Etaient présents: Mmes PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale, M., RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, BARTHELEMY Jean-Etienne, HUET Fabrice,

Etait(ent) excusé(s) :

Procuration : CAPLA Anna à PINTO Marcel, LANNO Jean-Christophe à SINTEFF Thierry, BOYER Sébastien à CURINA-PRILLIEUX Marlène

*Date de convocation : 19/03/2022*

*Date d'affichage et de transmission à la  
Préfecture : 04/04/2022*

OBJET N°04: FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

**Affectation des résultats assainissement**

Un scrutin a eu lieu, Nathalie PAUCET a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2022, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent de fonctionnement 2021 de **40 308.89 €**
- Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat d'exploitation reporté
- Constate un excédent d'investissement 2021 de **27 760.48 €**
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

